

Direction de l'appui au développement des entreprises  
et de l'aménagement du territoire

- 
- DESTINATAIRE :** Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ayant pour titre « Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent »
- EXPÉDITEUR :** Hélène Doddridge, directrice  
Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, MAPAQ
- RÉDACTION :** Pierre-Olivier Girard, conseiller en aménagement du territoire et développement régional  
Direction de l'appui au développement des entreprises et de l'aménagement du territoire, MAPAQ
- COLLABORATION :** Mikael Guillou, agronome  
Direction de l'agroenvironnement et du développement durable  
Sous-ministériat du développement régional et du développement durable, MAPAQ
- DATE :** 13 juin 2014
- OBJET :** Quantité d'eau utilisée par le milieu agricole
- 

## Questions

- Quels sont, en termes de volumes et de débits, les prélèvements en eau des secteurs agricole et piscicole dans les basses-terres du Saint-Laurent (rive sud seulement)?
- Est-ce que les prélèvements se font dans les eaux souterraines, dans les cours d'eau, dans le fleuve Saint-Laurent?
- Quels sont les cours d'eau sollicités? Donner le plus d'information possible concernant l'approvisionnement en eau de l'industrie agricole et de l'industrie piscicole dans les basses-terres du Saint-Laurent. (Note : la même question a été posée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC))

## En réponse

- Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ne collecte pas d'information concernant la quantité d'eau utilisée par le milieu agricole.

... 2

- À ce jour, très peu de producteurs agricoles sont équipés pour mesurer leurs prélèvements d'eau. L'usage de l'eau varie de façon importante, selon la production agricole de l'entreprise. Dans le cadre du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE) du MDDELCC, seuls les producteurs (environ 260 sur plus de 10 000) prélevant plus de 379 m<sup>3</sup>/jour sur le territoire de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (partie sud du Québec, en amont de Trois-Rivières) auront à déclarer individuellement sur un site spécialisé leurs prélèvements d'eau mensuels à partir du 31 mars 2016. Ces prélèvements pourront être mesurés par le producteur lui-même ou estimés par un professionnel.
- De plus, le MAPAQ ne détient pas d'informations sur la provenance des prélèvements d'eau. Des questions spécifiques ont toutefois récemment été ajoutées aux Plans d'accompagnement en agroenvironnement (PAA). Néanmoins, actuellement, aucune information n'est disponible.
- Le MAPAQ travaille avec l'IRDA pour documenter les habitudes d'irrigation d'un groupe témoin de producteurs maraîchers, répartis dans quatre régions administratives, pour établir un portrait de l'usage actuel de l'eau et dégager des pistes de solution pour l'améliorer.
- Quelques rapports précisent les volumes d'eau prélevés (à partir de grilles de calcul théoriques) et l'origine du prélèvement d'eau (surface vs souterraine) dans des territoires déterminés, dans le cadre d'études hydrogéologiques préparées par Technorem et BPR en 2008 et 2009 ou dans le portrait de l'industrie horticole du Groupe AGECO de 2007. En général, l'abreuvement du bétail et le lavage des légumes ou des bâtiments sont réalisés quasi exclusivement à partir d'eau souterraine. Par contre, la provenance de l'eau d'irrigation varie beaucoup d'une région à l'autre, d'une MRC à l'autre et même, parfois, d'une entreprise à l'autre.